

I. INTRODUCTION¹

Pendant les années 80, nous avons assisté à une hausse spectaculaire du nombre d'alliances techniques internationales formées au sein de la Triade (États-Unis, CE et Japon). De nombreux auteurs ont fait paraître des documents sur cette question; le tableau 1 présente des chiffres à cet égard². En même temps, au cours de la dernière décennie, un consensus s'est établi sur l'insuffisance des modèles traditionnels (ricardiens) du commerce à la lumière de l'évolution récente de l'environnement commercial de l'après-guerre³ et de l'établissement, dans les années 70, d'un nouvel ensemble de moyens d'analyse⁴.

¹ L'auteur tient à remercier les personnes suivantes de leurs précieuses contribution et participation: Terry Ford, Paul Dufour, William Ehrlich, Gregory Kostyrsky, Deanna Horton, Chris Gosnell et tous ceux qui ont formulé des commentaires et des observations sur le document.

² Un certain nombre d'experts ont établi des bases de données sur les accords de coopération internationale comme en témoigne le document de l'OCDE rédigé par Chenais. Cependant, celui-ci nous met en garde contre les limites des données qui y figurent, car elles reposent souvent sur des renseignements publiés dans la presse économique et professionnelle. Ces renseignements sont donc largement influencés par le degré de divulgation de ces accords au sein de l'industrie, qui peut varier considérablement d'une industrie à l'autre et d'un pays à l'autre.

³ Pour une analyse approfondie des éléments clés de la « mondialisation » et des répercussions générales de la politique officielle au Canada, voir Keith Christie, « La mondialisation et la politique officielle au Canada — À la recherche d'un paradigme, document du Groupe de la planification des politiques n° 93/01, janvier 1993.

⁴ C'est à la fin des années 70 qu'un certain nombre d'économistes ont commencé pour la première fois à appliquer les concepts provenant de la théorie de l'organisation industrielle à l'analyse du commerce international. Cette théorie remet en question les principes fondamentaux du modèle ricardien, selon lesquels le commerce est fondé sur le principe de l'avantage comparatif dans des marchés parfaitement concurrentiels.